

CR DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'OPTEVOZ Séance du 15 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice	13
Présents	12
Votants	12
Date de convocation	10/03/2022

Etaient présent.e.s : 12 : Mesdames ANTONIO Séverine ; GARCIA Dominique ; PILLAZ Emilie, RUIS Aurélie ; TOUZET Kathrine (par visioconférence) ; VIDAL Patricia ;
Messieurs BEL Damien ; COTELLE Romain ; DOLCI Jérémie ; QUILES Joseph ; RUIS Laurent ; TESTE Pierre ;

Était absent : 01 : RANDY Bernard.

Rappel des délibérations inscrites à l'ordre du jour :

ADMINISTRATION : Mise à jour des membres de la commission communication

DOMAINE – BIENS COMMUNAUX : Acquisition partie cédée parcelle B99

FINANCES :

Demande de la FNACA pour une participation financière aux frais de fonctionnement de l'association

Demande de soutien financier de l'AMF et de la Protection civile pour une aide à la collecte et à l'acheminement des dons au peuple ukrainien

Demande de subvention du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile de l'Isle Crémieu)

L'an deux mil vingt-deux, le 15 mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni, à la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Mr. QUILES Joseph, maire.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte à 20 heures.

Administration générale

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Emilie PILLAZ a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 8 février 2022.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations : Information est donnée sur les décisions prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, dans le cadre de ses délégations données en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT par délibération n° 2020-18 du 7 juillet 2020, en matière de délivrance de concession dans le cimetière communal, et de droit de préemption.

EXTRAIT DÉLIBÉRATION N° 2022-05	ADMINISTRATION GENERALE Mise à jour des membres de Commission communication
---	---

Le maire rappelle que si certaines commissions sont exclusivement composées d'élus, comme la commission Budget-Finances, d'autres commissions extra-communales permettent d'associer des personnes extérieures au conseil municipal pour participer aux réunions de travail.

La commission communication propose au conseil municipal d'intégrer Mme Annie LOSILLA pour sa participation notamment à la rédaction des articles des bulletins municipaux et des Lettres Optevoziennes.

La commission communication serait alors composée de 8 membres :

- 5 élus : Emilie Pillaz ; Damien Bel ; Kathrine Touzet ; Aurélie Ruis et Patricia Vidal
- 3 non élus : Georges Pillaz, Stéphanie Decosterd et Annie Losilla

le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide la participation de Mme Annie LOSILLA aux travaux de la commission communication.

EXTRAIT DÉLIBÉRATION N° 2022-06	DOMAINE – BIENS COMMUNAUX Acquisition d'une partie de la Parcelle B099
---	--

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la mairie, pour son projet de construction d'une salle polyvalente, d'acquérir la parcelle de terrain B099 située au lieudit Maladière, d'une contenance de 24 800 m², appartenant pour moitié, en indivis, à Mr BALLET Marcel et à Mr GARNIER Jean-Claude.

le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (1 Abstention : Jérémie DOLCI) :

- accepte l'acquisition de la moitié de la parcelle B099 correspondante au lot de Mr Ballet à savoir 12 400 m² au prix de 2 €/m² soit 24 800 €.
- demande au Cabinet de géomètres Abscisse d'établir le plan de bornage et document d'arpentage correspondants pour un montant de 1 990 € TTC
- charge l'étude de Me CHARLET-MONOT Fabienne, notaire à Morestel, de rédiger l'acte d'achat correspondant.

Commission Bâtiments / Voirie / Réseaux

Rapporteur : Romain COTELLE

Point sur les dossiers en cours :

- Réfection de l'appartement au-dessus de la mairie.
- Abattage des sapins dans le parc de l'église et plantation de 3 nouveaux arbres.
- Réparation de la minuterie permettant de faire tourner les cadrans de l'horloge n'a pas tenue. Il est nécessaire de procéder au remplacement du mécanisme planétaire. Coût de la réparation : 3 440.40 € TTC.

Commission Urbanisme

Rapporteur : Joseph QUILES

Commission Urbanisme le 27 février : Avis favorable à une Déclaration Préalable pour pose d'une clôture et d'un portail (DP 038.282.22.1.0002).

Commission Budget - Finances

Rapporteur : Damien BEL

EXTRAIT DÉLIBÉRATION N° 2022-07	FINANCES Demande de la FNACA pour une participation financière aux frais de fonctionnement de l'association
---	---

Le maire informe le conseil municipal de la demande formulée par Mr Louis CHARRETON, Président de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) – Comité Local d'Optevoz/St Baudille de la Tour, pour l'attribution d'une participation financière aux frais de fonctionnement de l'association (déposes de gerbes aux monuments, de plaques « FNACA » sur les tombes des adhérents disparus, assurance, frais du comité...).

Aujourd'hui, la moyenne d'âge des adhérents ne leur permet plus, même avec l'aide de la commune, d'organiser des manifestations pour récolter les fonds nécessaires au maintien de la trésorerie.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur l'octroi ou non d'une subvention communale et sur son montant. Il rappelle que l'apéritif du 19 mars est habituellement pris en charge par la mairie.

le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 € à la FNACA.
- maintien l'idée d'organiser une manifestation de soutien commune entre les autres associations du village

Le maire rappelle que cette année, le 19 mars marquera les soixante ans de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu en Algérie, et invite les membres du conseil à participer à la commémoration à 18h30 au Monument aux morts.

EXTRAIT DÉLIBÉRATION N° 2022-08	FINANCES Demande de soutien financier de l'AMF et de la Protection civile pour une aide à la collecte et à l'acheminement des dons au peuple ukrainien
--	--

Face à la situation de crise qui frappe l'Ukraine depuis plusieurs semaines, l'association des Maires de France (AMF) et la Protection Civile appellent à la solidarité nationale pour soutenir la population Ukrainienne. Elles s'associent afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place. L'objectif de cette opération commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours. Ce partenariat a également pour objectif de fournir un appui logistique aux communes. Pour assurer cette mission de solidarité, l'AMF invite l'ensemble des communes et intercommunalités de France à contribuer et à relayer l'appel à la générosité publique de la protection civile.

Le maire remercie à nouveau les habitants de la commune pour leur générosité lors de la dernière collecte. IL est rappelé que la mairie avait également, en 2020, après le passage de la tempête Alex, apportée son soutien aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes en accordant une subvention exceptionnelle de 500 €. Aussi, sensible aux drames humains que ce conflit engendre, il est proposé au conseil de prendre part, dans la mesure de ses moyens, à l'élan de solidarité international qui se met en place et de faire un don à la Protection civile

le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € pour soutenir les populations ukrainiennes, par le biais de la Protection Civile.

EXTRAIT DÉLIBÉRATION N° 2022-09	FINANCES Demande de subvention du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile de l'Isle Crémieu)
--	--

Le maire informe le conseil de la demande formulée par Mme Elisabeth BAYART, présidente du Service de Soins Infirmiers à Domicile de l'Isle Crémieu pour l'octroi d'une subvention au titre de l'année 2022.

Elisabeth BAYART rappelle le rôle important du SSIAD dans le maintien des personnes à domicile grâce aux soins d'hygiène et de confort réalisés au quotidien sur le canton de Crémieu.

Le SSIAD emploie des aides-soignantes, intervient sur 19 communes du Canton de Crémieu et a une capacité de 30 patients avec des passages 4 fois par semaine minimum.

Ces interventions 7 jours sur 7 permettent à ces personnes de raccourcir la durée des hospitalisations, parfois de les éviter, et de soulager les familles.

Le financement de la Sécurité Sociale assure en partie la prise en charge des prestations mais un apport financier supplémentaire servirait à faire face à des frais relevant des intervenants et des bénévoles ainsi que pour des frais de fonctionnement et d'équipement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de ne pas attribuer de subvention au SSIAD en privilégiant l'ADMR du Val d'Amby.

Levée de la séance à 21h00